	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter une carrière	Indice 4
	PIGEON GRANULATS CENTRE ILE-DE-FRANCE Lieu-dit « La Guignière » MARBOUE (28)	Avril 2022



PIGEON GRANULATS
CENTRE ILE-DE-FRANCE



TOME 1

NOTE DE PRÉSENTATION NON TECHNIQUE

Réalisation et suivi du dossier :

- PIGEON GRANULATS CENTRE-ILE DE FRANCE : Emmanuel ROUSSEAU – Directeur général – tel : 02 43 53 11 65
- LABORATOIRE CBTP : Hélène PAULUS – Chef de projet Environnement – tel : 07 87 45 31 83

SOMMAIRE

I. PRESENTATION	3
I.1 IDENTITE DU PETIONNAIRE	3
I.2 NATURE DES DROITS DU DEMANDEUR	3
I.3 CONCERTATION AMONT	3
II. LOCALISATION DU PROJET	4
III. EMPRISE DE LA CARRIERE	4
IV. DESCRIPTION DU SITE	7
IV.1 PERSONNELS EMPLOYES ET HORAIRES DE TRAVAIL	7
IV.2 PRISE EN COMPTE DE LA DEVIATION DE LA RN10	7
IV.3 CARACTERISTIQUES D'EXPLOITATION	8
IV.4 PHASAGES D'EXPLOITATION	10
IV.4.1 PHASES 1 ET 2 (T0 A +T+10 ANS)	10
IV.4.2 OPTION 1 : PHASES 3 ET 4 (T+10 A T+20 ANS) COMPATIBLES AVEC LA VARIANTE XD	14
IV.4.3 OPTION 2 : PHASES 3 ET 4 (T+10 A T+20 ANS) COMPATIBLES AVEC LA VARIANTE XE	17
IV.5 INTEGRATION PAYSAGERE DE LA CARRIERE	20
V. NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES	21
V.1 NOMENCLATURE ICPE	21
V.1.1 ACTIVITES PRINCIPALES	21
V.1.2 ACTIVITES CONNEXES	21
V.2 NOMENCLATURE IOTA	22
VI. REMISE EN ETAT DE LA CARRIERE	23

LISTES DES FIGURES

FIGURE 1 : LOCALISATION DU PROJET AU 1 / 25 000.....	5
FIGURE 2 : CARTE DU RELEVÉ PARCELLAIRE DU PROJET	6
FIGURE 3 : TRACES POTENTIELS DE LA DEVIATION DE LA RN10 A PRENDRE EN COMPTE	7
FIGURE 4 : PRINCIPE SIMPLIFIÉ D'EXPLOITATION DE LA CARRIERE	11
FIGURE 5 : PLAN DE LA PHASE 1 COMPATIBLE AVEC LES VARIANTES XD ET XE DE LA DEVIATION DE LA RN10.....	12
FIGURE 6 : PLAN DE LA PHASE 2 COMPATIBLE AVEC LES VARIANTES XD ET XE DE LA DEVIATION DE LA RN10.....	13
FIGURE 7 : PLAN DE LA PHASE 3 COMPATIBLE AVEC LA VARIANTE XD DE LA DEVIATION DE LA RN10.....	15
FIGURE 8 : PLAN DE LA PHASE 4 COMPATIBLE AVEC LA VARIANTE XD DE LA DEVIATION DE LA RN10.....	16
FIGURE 9 : PLAN DE LA PHASE 3 COMPATIBLE AVEC LA VARIANTE XE DE LA DEVIATION DE LA RN10	18
FIGURE 10 : PLAN DE LA PHASE 4 COMPATIBLE AVEC LA VARIANTE XE DE LA DEVIATION DE LA RN10	19
FIGURE 11 : CARTE DE PRINCIPE DE REMISE EN ETAT DU SITE	24

I. PRESENTATION

I.1 IDENTITE DU PETIONNAIRE

La présente demande est sollicitée par la société PIGEON GRANULATS CENTRE ÎLE-DE-FRANCE (PGCIDF) dont les principaux renseignements sont présentés ci-après :

PIGEON GRANULATS CENTRE ÎLE-DE-FRANCE	
Forme juridique	Société par Actions Simplifiée (SAS)
Capital	501 100 €
Adresse du siège social	54 Avenue de l'Atlantique 53000 LAVAL
N° SIRET [siège social]	576 650 675 00118
Téléphone [siège social]	02 43 53 11 65
Signataire de la demande	Emmanuel ROUSSEAU
Fonction du signataire	Directeur général

La société PIGEON GRANULATS CENTRE ÎLE-DE-FRANCE est une filiale du groupe régional et familial PIGEON (3ème génération familiale, dans les premiers rangs des producteurs de granulats du grand Ouest).

L'entreprise PIGEON GRANULATS CENTRE ÎLE-DE-FRANCE exploite actuellement 10 carrières sur 3 départements. Elle est particulièrement présente dans le département d'Eure-et-Loir, depuis de nombreuses années, grâce à l'exploitation des carrières de Fresnay-l'Évêque, Hanches et Montlandon. Elle développe aussi son activité de recyclage et valorisation de matériaux, notamment sur son site de Villiers-le-Morhier.

La société emploie une trentaine de personnes.

I.2 NATURE DES DROITS DU DEMANDEUR

La société PIGEON GRANULATS CENTRE ÎLE-DE-FRANCE dispose de la maîtrise foncière des parcelles concernées par la demande d'autorisation d'exploiter (actes de propriété, promesse de vente).

I.3 CONCERTATION AMONT

Dans le cadre du présent projet, aucun débat public ou concertation préalable sous forme de réunion publique n'a été organisée. Néanmoins, les contacts entre le demandeur et les riverains, les entreprises de la Zone Industrielle et les élus locaux sont réguliers :

- Communauté de Communes du Grand Châteaudun : février 2019 ;
- DDT : 01 juillet 2019 ;
- Mairie de Donnemain St-Mamès : 12 décembre 2019 ;
- EBLY : 13 janvier 2020 ;
- DIRNO : 24 janvier 2020 ;
- Mairie de Marboué : 21 juillet et 08 septembre 2020.

Des contacts ont de nouveau été pris avec le Grand Châteaudun en octobre 2021 pour présenter le projet. Aucune date de rendez-vous n'a été proposée malgré des relances, notamment auprès du Président (M. Verdier) ou de la personne en charge du développement économique (M. Rogeon).

L'avis de remise en état a été adressé par courrier RAR le 25 octobre 2021 et sa réception accusée le 27 octobre. Au terme du délai réglementaire de 45 jours, aucun avis n'a été prononcé.

II. LOCALISATION DU PROJET

Le projet est localisé au Sud du département de l'Eure-et-Loir, sur le territoire de la commune de Marboué, au lieu-dit « La Guignière » (**Figure 1 ci-après**).

Le projet se situe, à vol d'oiseau, à environ à 1 km au Nord de Châteaudun, à environ 40 km de la préfecture (Chartres), à 50 km d'Orléans, et en bordure de l'axe stratégique Chartres – Tours que constitue la Route Nationale 10.

Un accès aménagé à la carrière se fera à partir de la Route Nationale (RN) 10, qui relie Châteaudun à Marboué.

III. EMPRISE DE LA CARRIERE

La surface totale de l'autorisation demandée est de **25,15 ha** (**Figure 2 ci-après**).

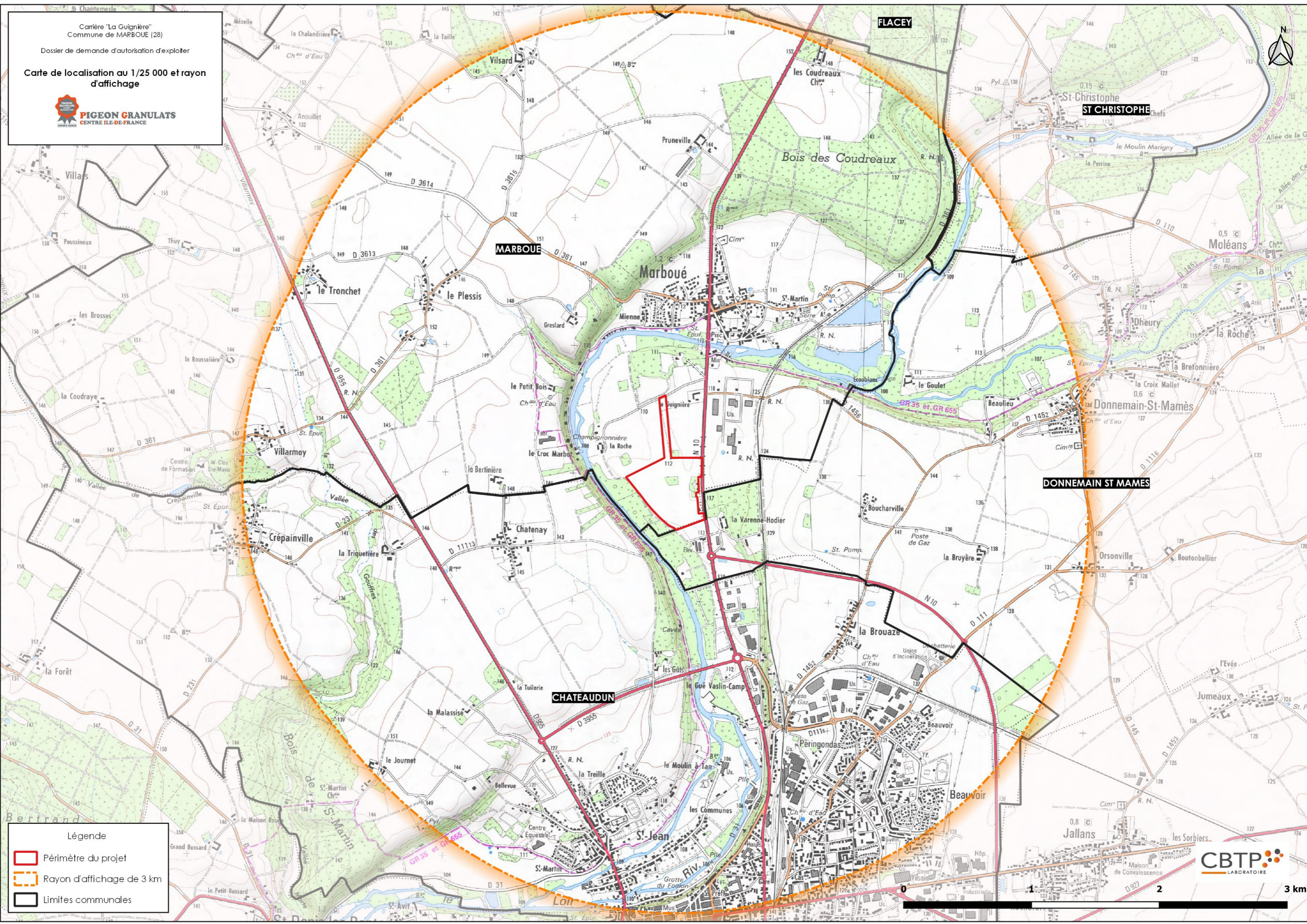
À noter que le **périmètre exploitable sera au plus limité à environ 19,7 ha**, en raison :

- des prescriptions de l'arrêté ministériel du 22 septembre 1994 relatif aux exploitations de carrières : la zone exploitée restera à 10 mètres minimum de la limite d'autorisation, pour garantir la stabilité des terrains environnants ;
- de la préservation de boisements (parcelles YD 32 et 33) à fort enjeu écologique, pour maintenir et protéger les espèces présentes (Vipère Aspic notamment) ;
- de la prise en compte des variantes de la déviation de la RN10.

Carrière "La Guignière"
Commune de MARBOUE (28)

Dossier de demande d'autorisation d'exploiter

Carte de localisation au 1/25 000 et rayon d'affichage

Légende

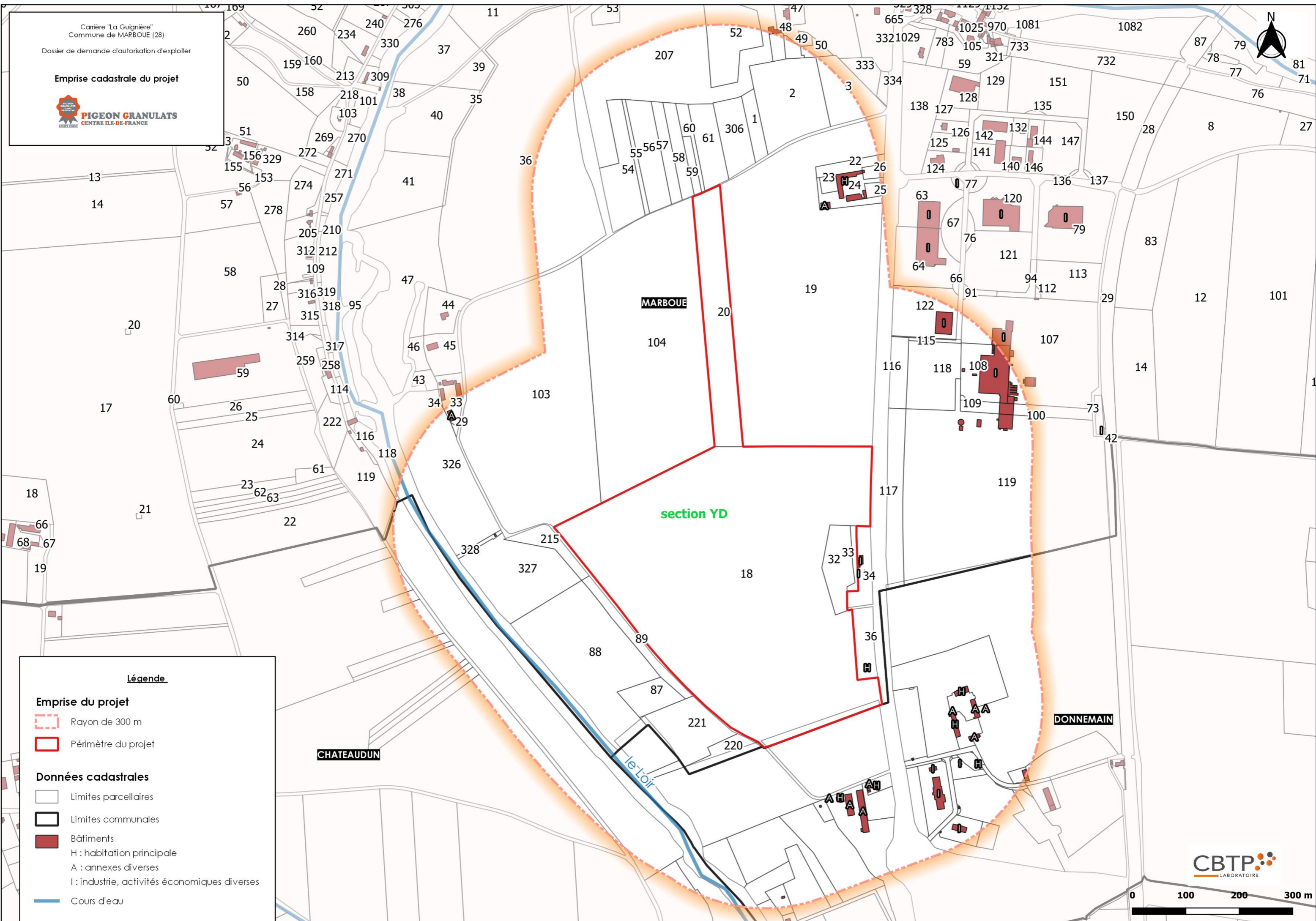
- Périmètre du projet
- Rayon d'affichage de 3 km
- Limites communales

CBTP
LABORATOIRE

Carrière "La Guignière"
Commune de MARBOUE (28)

Dossier de demande d'autorisation d'exploiter

Emprise cadastrale du projet


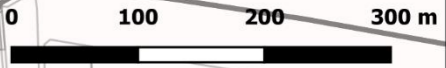
Légende

Emprise du projet

-  Rayon de 300 m
-  Périmètre du projet

Données cadastrales

-  Limites parcellaires
-  Limites communales
-  Bâtiments
- H : habitation principale
- A : annexes diverses
- I : industrie, activités économiques diverses
-  Cours d'eau

IV. DESCRIPTION DU SITE

IV.1 PERSONNELS EMPLOYES ET HORAIRES DE TRAVAIL

L'exploitation de la carrière sera conduite sous la responsabilité de son directeur général, Emmanuel ROUSSEAU. Sur le site, un responsable (chef de carrière) sera nommément désigné.

Le projet d'ouverture de la carrière de la Guignière permettra de créer 9 emplois à temps plein. Il s'agira du personnel nécessaire à l'exploitation de la carrière et des installations (agents administratifs, agents de maintenance, conducteurs d'engins, 3 chauffeurs poids-lourds).

Les horaires de travail sur la carrière seront compris dans la plage horaire 7h et 18h, les jours ouvrés (du lundi au vendredi).

IV.2 PRISE EN COMPTE DE LA DEVIATION DE LA RN10

Le projet de déviation de la RN10 en contournement de Marboué est au stade des études d'opportunité de projet de phase 2. Cette phase a pour objet de préciser les enjeux conditionnant l'opération et de présenter une ou plusieurs familles de variantes d'aménagement répondant aux enjeux identifiés.

Dans le cas présent, **4 variantes sont retenues à ce stade** : 2 n'ont pas d'impact sur le projet de carrière ; les variantes XD et XE (ouest) ont en revanche un impact sur le choix d'exploitation de la carrière (**Figure 3**).

D'après les éléments communiqués par la DREAL Normandie, en charge du pilotage du projet de déviation, ces 4 variantes seront mises à la **concertation à l'automne 2022**. **A l'issue de cette concertation, une de ces 4 variantes sera choisie** et sera étudiée préalablement à l'enquête publique.

La variante définitive retenue pour le contournement de Marboué sera connue début 2023.

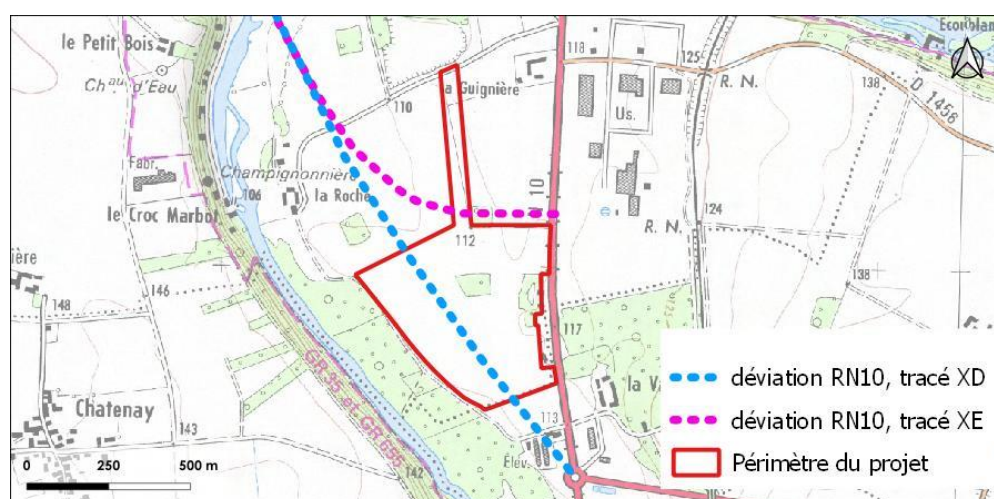


Figure 3 : tracés potentiels de la déviation de la RN10 à prendre en compte

Le phasage d'exploitation et le plan de cautionnement des garanties financières tiennent compte des 2 variantes.

IV.3 CARACTERISTIQUES D'EXPLOITATION

Les principales caractéristiques techniques du projet sont reprises dans le tableau ci-après.

FICHE SIGNALÉTIQUE DU PROJET DE CARRIÈRE DE LA GUIGNIÈRE	
Emplacement	
Département	Eure-et-Loir
Communes	Marboué
Lieu-dit	« la Guignière »
Caractéristiques	
Type d'exploitation	Exploitation partiellement en eau de matériaux alluvionnaires (alluvions des terrasses)
Durée	20 ans découpés en 4 phases quinquennales
Superficie demandée en autorisation	251 479 m ²
Superficie exploitable (hors bande des 10 m, boisement et prairie préservés)	Si option 1 (variante XD) : 114 300 m ² Si option 2 (variante XE) : 196 800 m ²
Superficie de la plateforme de transit	12 000 m ² environ
Superficie des infrastructures	5 000 m ² environ
Infrastructures	
Traitement des matériaux	Installation de concassage-criblage-lavage, d'une puissance maximale de 600 kW
Autres installations	<ul style="list-style-type: none"> • un pont-bascule • un laveur de roues • un bungalow avec accueil/bureau au niveau du pont-bascule • un séparateur hydrocarbures • un transformateur électrique • 2 bassins de décantation récupérant l'ensemble des eaux de lavage des matériaux • 1 bassin d'eaux claires recueillant les eaux décantées avec pompes de relevage permettant d'alimenter l'installation de lavage des matériaux • 1 bassin de stockage des boues de décantation
Matériaux à extraire	
Nature du gisement	Alluvions anciennes de basse et moyenne terrasses
Opération de défrichement	4 200 m² ⁽¹⁾
Découverte	<ul style="list-style-type: none"> • 0,35 m de terre végétale en moyenne, soit 69 000 m³ (variante XE) ou 40 000 m³ (variante XD) ; • 0,30 m de stériles de découverte en moyenne (entre 0 et 0,70 m), soit 59 000 m³ (variante XE) ou 34 300 m³ (variante XD)
Cote naturelle des terrains	Entre 107,5 et 115 m NGF [Nivellement Général de la France]
Cote finale du carreau	100,5 m NGF
Épaisseur du gisement	3,70 m en moyenne (6 m au maximum)

FICHE SIGNALÉTIQUE DU PROJET DE CARRIÈRE DE LA GUIGNIÈRE		
Volume de gisement exploitable	728 000 m ³ (dont 10% de stériles de production) (variante XE) 423 000 m ³ (dont 10% de stériles de production) (variante XD)	
Masse volumique en place	Gisement : 2,2 t/m ³ Stériles de découverte : 2 t/m ³	
Masse totale de matériaux extraits sur 20 ans	<p>Variante XE : 1 855 400 t réparties de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 602 000 t de gisement dont 45% d'alluvions de basse terrasse (soit 720 900 t) et 55% d'alluvions de moyenne terrasse (soit 881 100 t) • 118 000 t de stériles de découverte <p>Variante XD : 999 200 t environ réparties de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 930 600 t de gisement dont 45% d'alluvions de basse terrasse (soit 418 770 t) et 55% d'alluvions de moyenne terrasse (soit 511 830 t) • 68 600 t de stériles de découverte 	
Production extraite		
	<i>Moyen</i>	<i>Maximum (pics ponctuels)</i>
Matériaux extraits (stériles de découverte inclus)	92 800 t/an	120 000 t/an
Gisement extrait	86 400 t/an	112 000 t/an
Production commercialisée		
	<i>Moyen</i>	<i>Maximum (pics ponctuels)</i>
Gisement lavé (1) (90% gisement extrait)	78 000 t/an	101 000 t/an
Sable correcteur (2)	10 000 t/an	13 000 t/an
Matériaux de négoce (3)	10 000 t/an	13 000 t/an
Total commercialisé (1)+(2)+(3)	98 000 t/an	127 000 t/an

Matériaux inertes d'origine extérieure			
		<i>Moyen</i>	<i>Maximum (pics ponctuels)</i>
Pour remise en état du site (remblayage total)	Variante XE (1)	environ 635 000 m ³ soit 1 270 000 t sur 20 ans (d=2), soit 63 500 t/an	88 900 t/an
	Variante XD (2)	Environ 380 700 m ³ soit 761 400 t sur 20 ans (d=2), soit 38 000 t/an	88 900 t/an
Sables pour rectification des matériaux extraits (4)		10 000 t/an	13 000 t/an
Matériaux de négoce (5)		10 000 t/an	13 000 t/an
Total	Variante XE (1)+(4)+(5)	83 500 t/an	114 900 t/an
	Variante XD (2)+(4)+(5)	58 000 t/an	114 900 t/an

IV.4 PHASAGES D'EXPLOITATION

Pour tenir compte des 2 variantes de la RN10, le phasage d'exploitation se décompose de la façon suivante :

- **de T0 à T+10 ans** : exploitation de la partie Est de l'emprise. **Cette partie est compatible avec les 2 variantes XD et XE.** Durant cette période, le tracé de la déviation aura été défini (voir chapitre VII.1.2) ;

Deux options s'offrent alors à l'exploitant :

→ **Option 1 : la variante XD est retenue.** La partie Ouest de l'emprise ne peut donc pas être exploitée. La poursuite de l'exploitation se déroule alors de la façon suivante :

- **de T+10 à T+20 ans** : exploitation de la bande Nord de l'emprise.

→ **Option 2 : la variante XE est retenue.** La bande Nord de l'emprise ne peut donc pas être exploitée. La poursuite de l'exploitation se déroule alors de la façon suivante :

- **de T+10 à T+20 ans** : exploitation de la partie Ouest de l'emprise.

→ **Voir Figure 4 : Principe général du phasage d'exploitation (ci-après)**

IV.4.1 PHASES 1 ET 2 (T0 A +T+10 ANS)

Au cours de la première phase quinquennale, l'exploitation débutera par la création de la plateforme de traitement des sables durant 1,5 an environ.

L'extraction se fera ensuite du Sud vers le Nord de l'emprise. Les bandes d'extraction Est-Ouest correspondant au phasage d'exploitation, seront débutées par le secteur Est (extraction à sec des alluvions des moyenne terrasse), et avanceront progressivement vers l'Ouest, où l'extraction se fera en eau (extraction des alluvions de basse terrasse). A l'extrême Sud de l'emprise, l'intégralité de l'extraction se fera en eau, permettant l'accès à l'eau nécessaire à l'appoint de l'installation de lavage des sables.

Tout au long de l'exploitation de ce secteur, le boisement de 0,85 ha à l'Est de l'emprise, ainsi qu'un cordon de prairie de 0,48 ha, seront préservés pour maintenir la biodiversité présente.

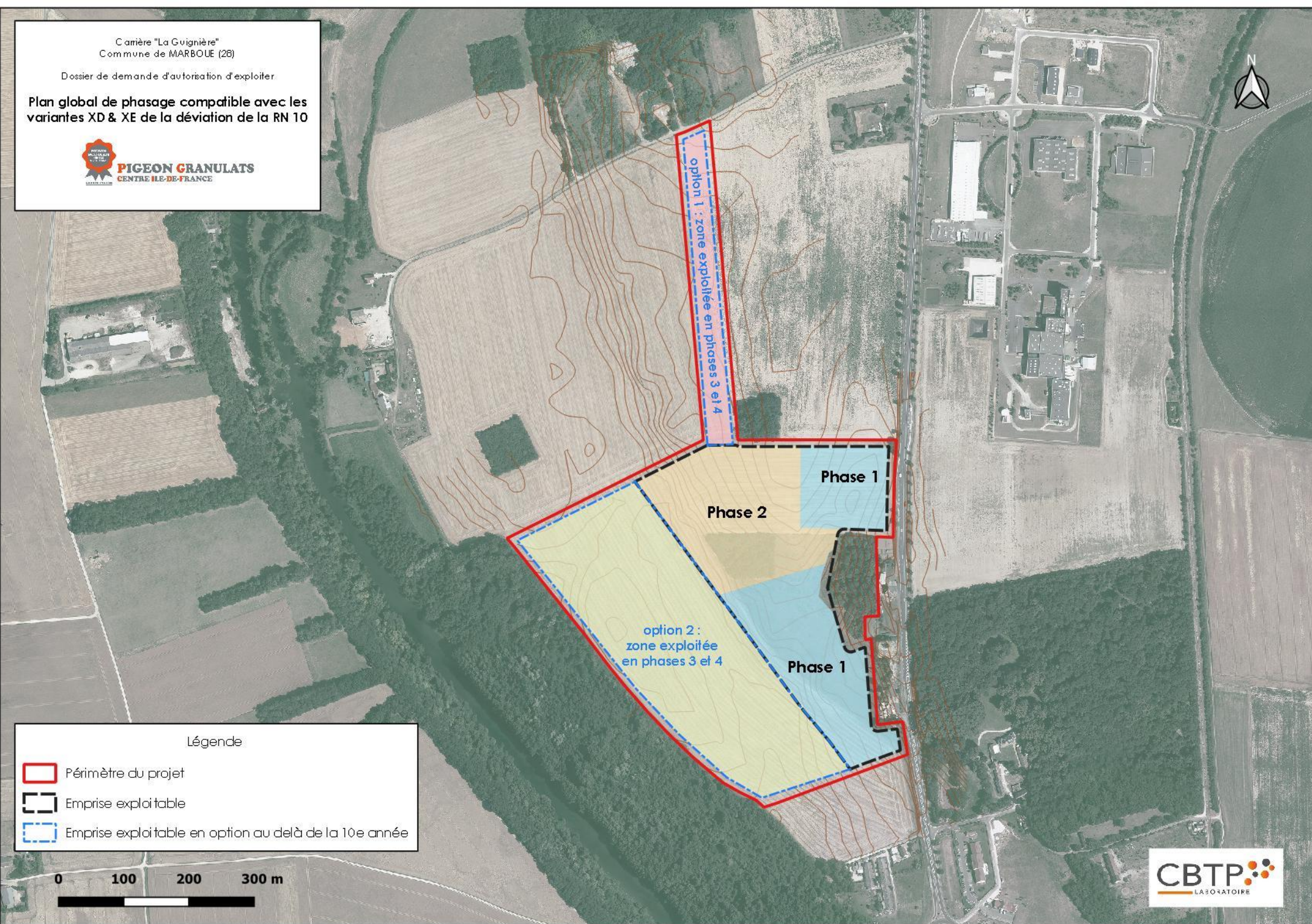
→ **Voir Figures 5 à 6 : Plan des phases 1 et 2 (ci-après)**

Les terrains remis en état seront rétrocédés au profit de l'exploitant agricole et ceux non-exploités seront laissés à la jouissance de l'agriculteur. Les terrains remis en état agricole, le seront à l'altitude initiale.

Carrière "La Guignière"
Commune de MARBOUE (28)

Dossier de demande d'autorisation d'exploiter

Plan global de phasage compatible avec les
variantes XD & XE de la déviation de la RN 10



option 1 : zone exploitée en phases 3 et 4




Phase 1

Phase 2

option 2 :
zone exploitée
en phases 3 et 4

Phase 1

Légende

-  Périmètre du projet
-  Emprise exploitable
-  Emprise exploitable en option au delà de la 10^e année



Carière "La Guignière"
Commune de MARBOUE (26)

Dossier de demande d'autorisation d'exploiter

Phase 1 d'exploitation (0-5 ans) -
Compatible variantes XD & XE RN 10
Situation au cours de la 5e année



Légende

-  Périmètre du projet
-  Emprise exploitable
-  Emprises exploitables optionnellement au delà de la 10e année
-  zone en cours d'extraction
-  zone d'extraction en eau
-  zone dérangée ou en cours de remblayage
-  zone remise en état
-  zone non modifiée
-  front en exploitation
-  front de remblaiement
-  tapis de plaine
-  accès carrière
-  merlon de terre végétale
-  merlon de stériles de découverte
-  courbes de niveau et cotes (m NGF)

0 100 200 300 m



Carrière "La Guignière"
Commune de MARBOUE (28)

Dossier de demande d'autorisation d'exploiter

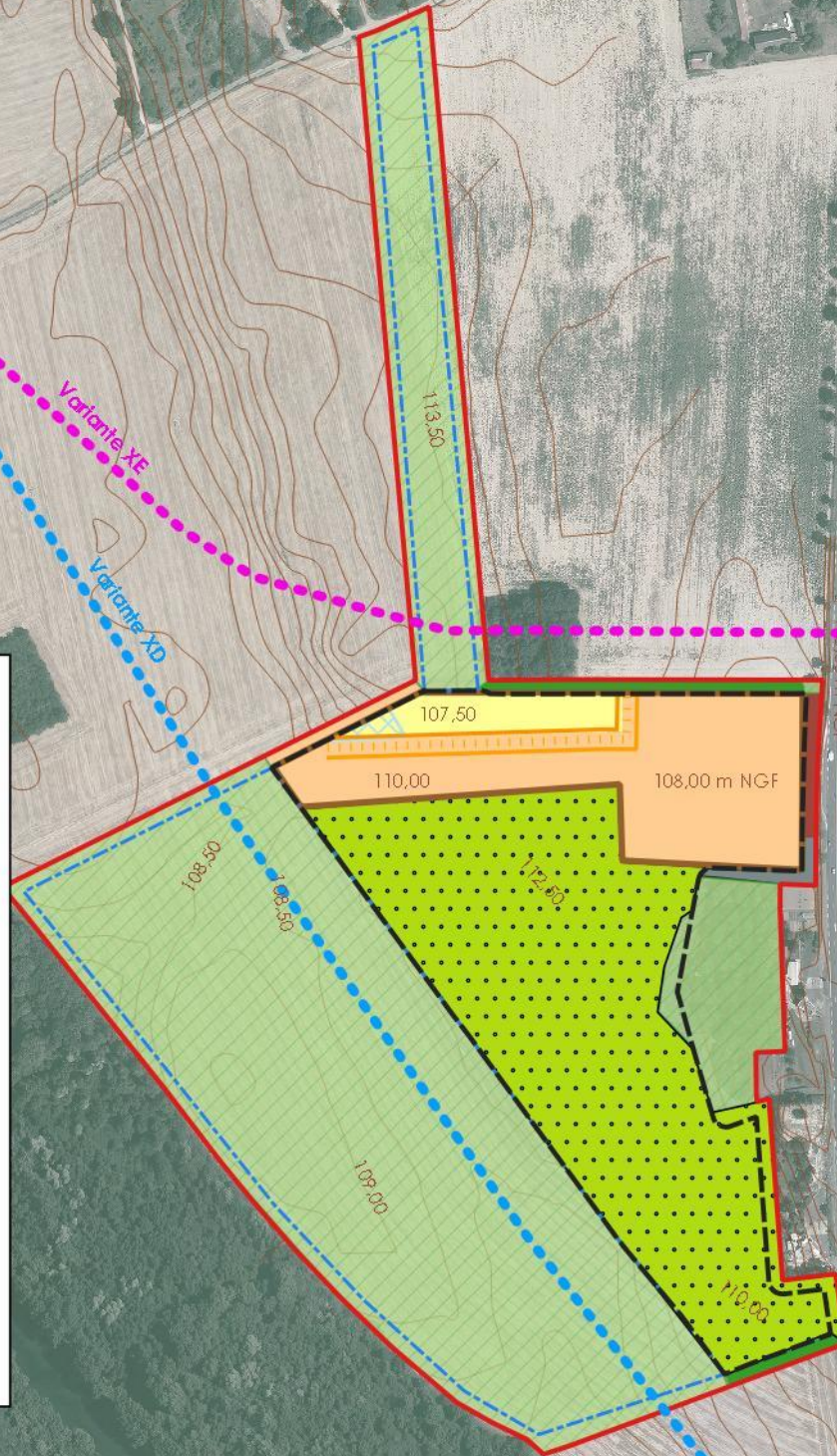
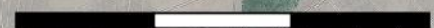
Phase 2 d'exploitation (5-10 ans) -
Compatible variantes XD & XE RN 10
Situation au cours de la 10e année



Légende

- Périmètre du projet
- Emprise exploitable
- Emprises exploitables optionnellement au delà de la 10e année
- zone en cours d'extraction
- zone d'extraction en eau
- zone dérangée ou en cours de remblayage
- zone remise en état
- zone non modifiée
- front en exploitation
- front de remblaiement
- accès carrière
- merlon de terre végétale
- merlon de stériles de découverte
- courbes de niveau et cotes (m NGF)

0 100 200 300 m



IV.4.2 OPTION 1 : PHASES 3 ET 4 (T+10 A T+20 ANS) COMPATIBLES AVEC LA VARIANTE XD

La partie Ouest de l'emprise ne peut pas être exploitée. L'extraction se poursuit donc vers le Nord.

Lors de l'exploitation de la bande Nord, un point d'accès à l'eau sera maintenu pour faire l'appoint en eau de l'installation de lavage des sables, en ne remblayant pas totalement la partie Ouest de la bande d'extraction en fin de phase 2.

→ Voir Figures 7 à 8 : Plan des phases 3 et 4 compatibles avec la variante XD (ci-après)

Les terrains remis en état seront rétrocédés au profit de l'exploitant agricole et ceux non-exploités seront laissés à la jouissance de l'agriculteur. Les terrains remis en état agricole, le seront à l'altitude initiale.

C carrière "La Guignière"
Commune de MARBOUE (28)

Dossier de demande d'autorisation d'exploiter

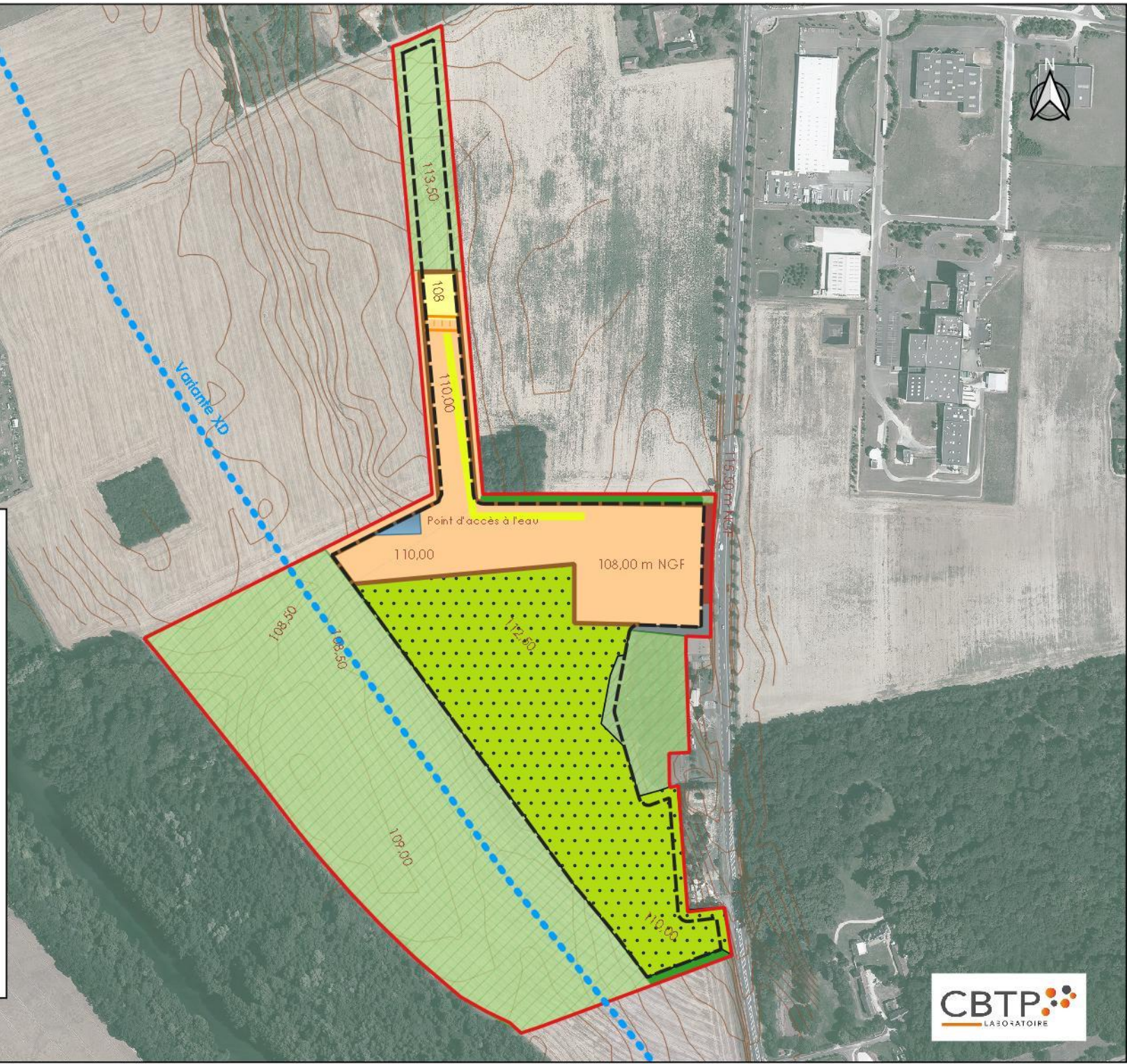
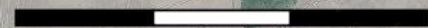
Phase 3 d'exploitation (10-15 ans) -
selon option 1, compatible variante XD RN 10
Situation au cours de la 15e année



Légende

- Périmètre du projet
- Emprise exploitable
- zone en cours d'extraction
- zone dérangée ou en cours de remblayage
- zone remise en état
- zone non modifiée
- front en exploitation
- front de remblaiement
- tapis de plaine
- accès carrière
- merlon de terre végétale
- merlon de stériles de découverte
- courbes de niveau et cotes (m NGF)

0 100 200 300 m



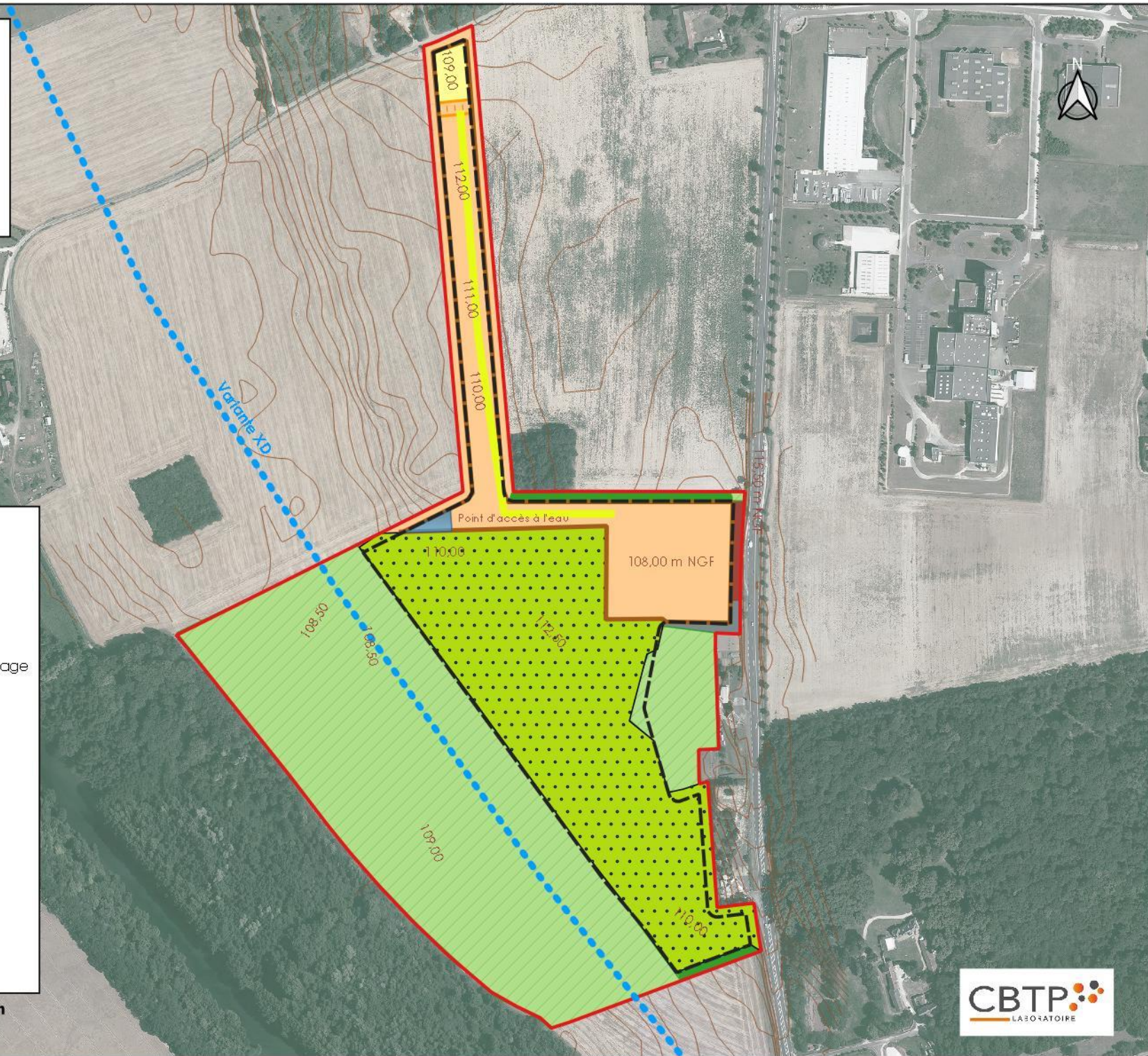
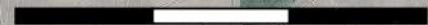
Carière "La Guignière"
Commune de MARBOUE (26)

Dossier de demande d'autorisation d'exploiter

Phase 4 d'exploitation (15-20 ans) -
selon option 1, compatible variante XD RN 10
Situation au début de la 20e année



0 100 200 300 m



IV.4.3 OPTION 2 : PHASES 3 ET 4 (T+10 A T+20 ANS) COMPATIBLES AVEC LA VARIANTE XE

La bande Nord de l'emprise ne peut pas être exploitée. L'exploitation du site se poursuit donc sur la partie la plus à l'Ouest de l'emprise demandée en autorisation.

L'extraction débutera à nouveau du Sud pour remonter vers le Nord. L'extraction se fera en eau sur ce secteur.

→ Voir Figures 9 à 10 : Plan des phases 3 et 4 compatibles avec la variante XE (ci-après)

Les terrains remis en état seront rétrocédés au profit de l'exploitant agricole et ceux non-exploités seront laissés à la jouissance de l'agriculteur. Les terrains remis en état agricole, le seront à l'altitude initiale, sauf à l'extrême Sud-Ouest où une bande de 12 000 m² servira à la création d'une zone humide. Cette perte de surface agricole sera largement compensée par la remise en état agricole d'un secteur de 30 000 m² actuellement inexploitable par l'agriculteur (bosquet et zone caillouteuse au centre de l'emprise). La remise en état permettra ainsi d'augmenter la surface agricole de 1,8 ha.

Carrière "La Guignière"
Commune de MARBOUE (28)

Dossier de demande d'autorisation d'exploiter

Phase 3 d'exploitation (10-15 ans) -
selon option 2, compatible variante XE RN 10
Situation au cours de la 15e année



Légende

-  Périmètre du projet
-  Emprise exploitable
-  zone en cours d'extraction
-  zone extraction en eau P1 XD v2
-  zone dérangée ou en cours de remblayage
-  zone remise en état
-  zone non modifiée
-  front en exploitation
-  front de remblaiement
-  tapis de plaine
-  accès carrière
-  merlon de terre végétale
-  merlon de stériles de découverte
-  courbes de niveau et cotes (m NGF)

0 100 200 300 m



C carrière "La Guignière"
Commune de MARBOUE (28)

Dossier de demande d'autorisation d'exploiter

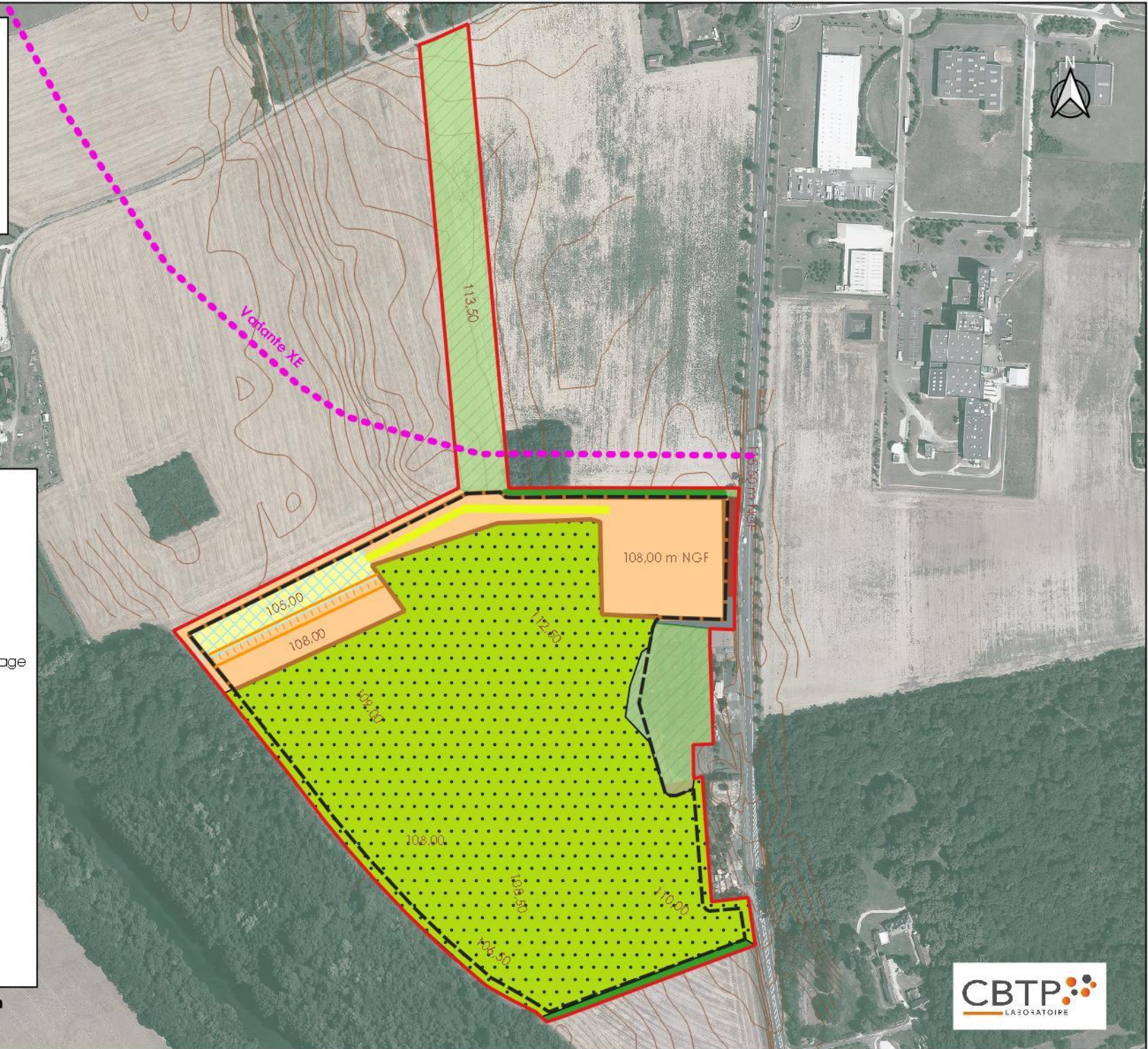
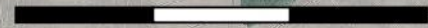
Phase 4 d'exploitation (15-20 ans) -
selon option 2, compatible variante XE RN 10
Situation au début de la 20e année



Légende

- Périmètre du projet
- Emprise exploitable
- zone en cours d'extraction
- zone extraction en eau P1 XD v2
- zone dérangée ou en cours de remblayage
- zone remise en état
- zone non modifiée
- front en exploitation
- front de remblaiement
- tapis de plaine
- accès carrière
- merlon de terre végétale
- merlon de stériles de découverte
- courbes de niveau et cotes (m NGF)

0 100 200 300 m



IV.5 INTEGRATION PAYSAGERE DE LA CARRIERE

Afin de limiter la perception visuelle de la carrière pendant toute la durée de l'exploitation et de l'insérer logiquement aux structures paysagères existantes, le demandeur a mandaté le cabinet Feuille à Feuille pour réaliser une étude paysagère.

Deux points de vue ont été particulièrement travaillés :

- Au Nord-Est du site, le long de la RN 10, afin de limiter la perception de la zone de stockage des matériaux et de l'installation de lavage des sables ;

Vue depuis la N10 - État initial



Vue depuis la N10 - Pendant exploitation



- Plus au Sud du site, pour limiter la perception de la zone d'extraction depuis les habitations de la Varenne-Hodier.

Vue sur la frange Sud du site - État initial



Vue sur la frange Sud du site - Pendant exploitation



V. NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES

V.1 NOMENCLATURE ICPE

Les activités du projet répertoriées au titre de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sont listées dans le tableau ci-dessous :

V.1.1 ACTIVITES PRINCIPALES

RUBRIQUE	ACTIVITE	DIMENSIONS	REGIME	RAYON D'AFFICHAGE
2510-1	Exploitation de carrières	<p><u>Superficie</u> : 251 479 m²</p> <p><u>Tonnage annuel extrait moyen</u> : 92 800 t</p> <p><u>Tonnage annuel extrait maximal</u> : 120 000 t</p> <p><u>Tonnage annuel commercialisé moyen</u> : 98 000 t</p> <p><u>Tonnage annuel commercialisé maximal</u> : 127 000 t</p>	AUTORISATION	3 km
2515-1.a	Broyage, concassage, criblage, lavage de pierres cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels	<p><u>Puissance maximale de l'installation de traitement</u> : 600 kW</p>	ENREGISTREMENT	-
2517-1	Station de transit, regroupement ou tri de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes	<p><u>Superficie</u> : 12 000 m²</p> <p>- Stocks de matériaux de négoce - Stocks temporaires de matériaux inertes extérieurs pour la recombinaison des sables et pour la remise en état du site</p>	ENREGISTREMENT	-

V.1.2 ACTIVITES CONNEXES

Elles seront positionnées au niveau de la zone d'accueil.

RUBRIQUE	ACTIVITE	DIMENSIONS	REGIME	RAYON D'AFFICHAGE
1435-2	Station-service	<p>V : volume annuel de GNR (pour les engins) et de gazole (pour les camions) distribué : V = 1 000 m³</p>	DECLARATION AVEC CONTRÔLES	-
4734-2.c	Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution	<p>La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations étant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • GNR : 15 m³ • Gazole : 40 m³ <p>soit 46,2 t au total (densité GNR et gazole = 0,840 kg/L)</p>	NON CLASSABLE	-
2930	Ateliers de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur	<p>Surface de l'atelier : 200 m²</p>	NON CLASSABLE	-

V.2 NOMENCLATURE IOTA

Les activités du projet répertoriées au titre de la nomenclature des Installations, Ouvrages, Travaux et Aménagements (IOTA) sont listées dans le tableau ci-dessous. Ce classement est fait au regard du projet d'exploitation le plus impactant, c'est-à-dire selon celui compatible avec le tracé XE.

RUBRIQUE	ACTIVITE	DIMENSIONS	REGIME
TITRE I : PRELEVEMENTS			
1.1.1.0	Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau	Présence de 4 piézomètres longs. Les piézomètres au Nord et au Sud sont en dehors de l'emprise demandée en autorisation.	DECLARATION
1.2.1.0	A l'exception des prélèvements faisant l'objet d'une convention avec l'attributaire du débit affecté prévu par l'article L. 214-9, prélèvements et installations et ouvrages permettant le prélèvement, y compris par dérivation, dans un cours d'eau, dans sa nappe d'accompagnement ou dans un plan d'eau ou canal alimenté par ce cours d'eau ou cette nappe : 2° D'une capacité totale maximale comprise entre 400 et 1 000 m ³ / heure ou entre 2 et 5% du débit du cours d'eau ou, à défaut, du débit global d'alimentation du canal ou du plan d'eau (D).	Prélèvement dans une fouille d'extraction en connexion avec la nappe d'accompagnement du Loir, d'une capacité totale maximum d'environ 40 m³/h pour faire l'appoint en eau de l'installation de lavage des matériaux. Ce prélèvement représente 3% du QMNA₅ du Loir (d'une valeur de 1 260 m ³ /h).	DECLARATION
TITRE III : IMPACTS SUR LE MILIEU AQUATIQUE OU SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE			
3.2.2.0	Installations, ouvrages, remblais dans le lit majeur d'un cours d'eau : 2° Surface soustraite supérieure ou égale à 400 m ² et inférieure à 10 000 m ² (D).	Surface exploitable : au plus de 19,7 ha dont environ 40% dédiés à l'extraction d'alluvions de basse terrasse, dans le lit majeur du Loir. Toutefois aucun obstacle à l'expansion des crues. Surface soustraite : 0 ha	NON CLASSABLE
3.2.3.0	Plans d'eau, permanents ou non, 2° Dont la superficie est supérieure à 0,1 ha mais inférieure à 3 ha (D).	Création de plans d'eau temporaires : bassins de décantation (540 m ²) + bassin d'eaux claires (1 500 m ²) + fosse extraction en eau (environ 10 000 m ²), soit 12 000 m ² (1,2 ha)	DECLARATION

VI. REMISE EN ETAT DE LA CARRIERE

Le projet de remise en état prévoit le remblaiement total de la zone d'exploitation afin de lui donner un profil en pente douce vers le Loir (profil peu différent de celui existant actuellement), à l'exception de la création d'une zone humide.

La remise en état sera coordonnée avec l'avancement des opérations d'extraction. Cela permettra une meilleure intégration du site dans son environnement et une atténuation des impacts sur le milieu extérieur, notamment du point de vue paysager. Le remblaiement se fera d'abord à l'aide des stériles issus du site puis par des matériaux inertes d'origine extérieure. Ces derniers proviendront majoritairement des chantiers locaux de travaux publics.

En cas d'exploitation de la partie Ouest du site (projet compatible avec la variante XE), la zone humide créée lors de la remise en état aura une surface de 12 000 m². Elle sera implantée au Sud-Ouest de l'emprise, dans la zone d'expansion du Loir. Cette perte de surface agricole sera largement compensée par la remise en état agricole d'un secteur de 30 000 m² actuellement inexploitable par l'agriculteur (bosquet et zone caillouteuse au centre de l'emprise).



Vue depuis le sentier pédestre à l'Ouest de l'emprise de la zone humide qui sera créée (source : étude paysagère, Feuille à Feuille, 2020)

La superficie de la prairie jouxtant l'Erablaie eurosibérienne à l'Est de l'emprise sera augmentée afin de favoriser le déplacement des espèces identifiées dans cet espace. D'une superficie de de 4 800 m² au cours de l'exploitation, elle atteindra 10 000 m² après la remise en état du site.

Une haie arbustive bordera cette prairie à l'Ouest afin de la préserver des zones de culture.

Pour le reste, l'ensemble de la surface retrouvera un usage agricole.

En définitive, ce projet de remise en état permettra d'augmenter la surface agricole de 1,8 ha, tout en valorisant le potentiel écologique du site et en renforçant la trame écologique.

Ces aménagements seront achevés pour le dernier jour de l'autorisation d'exploitation.

→ Voir Figure 11 : carte de principe de remise en état du site (ci-après)

Figure 11 : carte de principe de remise en état du site

